

La Foulée Paroissienne

Règlement 2018



Organisateurs : l'USGP Athlé

Inscriptions : le bulletin d'engagement et la copie du certificat médical de non contre indication à la pratique de la **course à pied** datant de moins d'un an ou la photocopie de la licence en cours doivent être envoyés à l'USGP Athlé – Jean-Réné Labadille – 47 rue Heurtebise, 77148 LAVAL-EN-BRIE accompagné du règlement de 6 € pour les 5 km, 8 € pour le 10 km course et les 10 km Marche Nordique et 13 € pour le semi marathon. La date limite d'envoi est fixée au mardi 18 septembre 2018 minuit.

Passée le mardi 18 septembre minuit, les inscriptions seront majorées de 2 € y compris pour les inscriptions sur place.

TARIF GROUPE : 1 gratuit pour 10 inscrits.

Inscriptions sur place possible le samedi 22 septembre 2018 de 15h à 17h et le dimanche 23 septembre 2018 à partir de 7 h 45 et au plus tard 30 min avant le départ de la course.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

Le parcours de 10 km se déroule sur 1 boucle avec signalisation tous les kilomètres par panneau. Horloge à l'arrivée.

Le parcours du semi marathon se déroulera sur 2 boucles. Ces deux distances sont « **COURSE LABEL REGIONAL** »

Retrait des dossards : les dossards sont à retirer, au gymnase, le samedi 22 septembre 2018 de 15 h à 17 h et le dimanche 23 septembre 2018 à partir de 7 h 45.

Dates et horaires : le dimanche 23 septembre 2018 >>> départ 5 km course : 9 h 15 ; départ semi marathon, 10 km label régional et marche nordique: 9 h 45 ; départ kilomètre jeune : 10 h 00 .

Logistique et ravitaillement : un poste de ravitaillement sera présent tous les 5 km et à l'arrivée. Vestiaires, douches et consignes gratuites

Service médical : Assuré par infirmières sur moto, médecin sur place et service de secours.

Récompenses : Une coupe aux trois premiers du classement général (5, 10 et 21.1 km), une coupe au premier de chaque catégorie pour le 21,100 km. Une coupe aux trois premiers de chaque catégorie 5 et 10 km (CA, JU, ES, SE, V1, V2, V3, V4). Coupes non cumulables. Seuls les concurrents présents à la cérémonie de remise des récompenses, pourront prétendre à leur lot. Un souvenir à tous les arrivants.

Classement : Affichage des résultats au fur et à mesure de la saisie informatique et le soir même sur les sites :

www.lafouleeparoissienne.fr, [et http://hianesports.com/](http://hianesports.com) www.protiming.fr

Sécurité : Assurée par la police municipale et les bénévoles commissaires de course présents aux carrefours.

Responsabilité : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard.

Antidopage : Conformément à la loi **99-223 du 29 mars 1999** relative à la protection de la santé et des sportifs, à la lutte contre le dopage, la participation à l'épreuve est subordonnée à la présentation d'une licence sportive d'athlétisme compétition ou loisir, option running de l'année en cours. Aucune autre licence ne sera prise en compte. Les non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre-indication de la course à pied datant de moins d'un an ou sa photocopie. Cette pièce sera conservée par l'organisation. Tout dossier d'inscription ne comportant pas ces documents ne sera pas validé.

Information et liberté : Conformément à la **loi informatique et liberté du 6 janvier 1978** vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse, et si possible numéro de dossard.

Droit à l'image : J'autorise expressément les organisateurs de l'épreuve ainsi que les ayant droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles ainsi que publier les résultats sur lesquelles je pourrais apparaître lors de ma participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans la France entière et pour la durée la plus longue prévue par la loi.